

**PROCES VERBAL DES DISCUSSIONS RELATIVES A L'ETUDE SUR LE TERRAIN  
II DE L'ETUDE PREPARATOIRE POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION  
D'ECOLES PRIMAIRES (PHASE V) (ETUDE DE CONCEPT SOMMAIRE) AU  
BURKINA FASO**

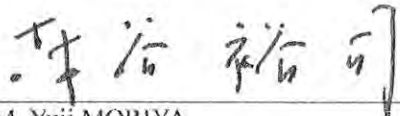
En réponse à la requête déposée par le gouvernement du Burkina Faso (ci-après désigné par le «Burkina Faso»), le gouvernement du Japon a décidé de mettre en œuvre une étude préparatoire sur le « Projet de construction d'écoles primaires (phase v) »(ci-après désigné par « le Projet ») et a confié la mise en œuvre de l'étude à l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (ci-après désignée par « la JICA »).

La JICA a réalisé l'étude sur le terrain I au mois de septembre 2011 afin de vérifier le contenu de la requête du présent Projet ainsi que de collecter les informations nécessaires pour l'élaboration du plan du Projet. Elle a établi le rapport de l'étude préparatoire pour le Projet de construction d'écoles primaires susmentionnée (avant-projet) après avoir procédé à l'examen du contenu du projet au Japon sur la base du résultat de l'étude sur le terrain.

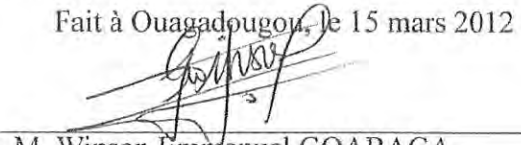
La JICA a envoyé au Burkina Faso une mission d'étude préparatoire (désignée par l'étude sur le terrain II) de concept sommaire dirigée par Monsieur Yuji MORIYA, Représentant Résident de la JICA au Burkina Faso (ci-après désignée par « la mission d'étude ») afin d'expliquer le contenu du rapport de l'étude préparatoire et de collecter les opinions sur ce dernier du 12 au 16 mars 2012.

Au terme des discussions et de l'étude sur le terrain, les deux parties ont confirmé les principaux éléments indiqués dans les documents annexés au présent procès-verbal.

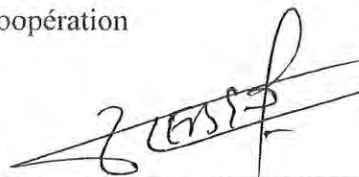
Fait à Ouagadougou le 15 mars 2012



M. Yuji MORIYA  
Chef de Mission  
Etude préparatoire  
Agence Japonaise de Coopération  
Internationale (JICA)  
Japon



M. Winson Emmanuel GOABAGA  
Chevalier de l'Ordre National  
Secrétaire Général  
Ministère de l'Education Nationale et de  
l'Alphabétisation (MENA)  
Burkina Faso



M. Léné SEBGO  
Chevalier de l'Ordre National  
Directeur Général de la Coopération  
Ministère de l'Economie et des Finances  
Burkina Faso

## Appendice

### 1. Contenu du rapport de l'étude préparatoire (avant-projet)

Etant d'accord sur l'ensemble du contenu du rapport de l'étude préparatoire (avant-projet) expliqué par la Mission d'étude, la partie burkinabé l'a réceptionné.

### 2. Système de l'aide non-remboursable du Japon

La mission d'étude a procédé de nouveau à l'explication sur le système de l'aide non-remboursable au développement communautaire mentionné aux Annexes 3 à 5 du Procès-verbal signé 30 septembre 2011 à la partie burkinabé qui l'a compris. La mission d'étude a expliqué encore une fois que les entreprises de construction qui réaliseront les travaux de construction sont celles de la nationalité burkinabé conformément aux Directives de l'approvisionnement pour l'Aide Non-remboursable du Japon (Type I-C) révisée le 25 mai 2011 et la partie burkinabé l'a compris.

### 3. Installations et équipements faisant l'objet du présent Projet

La mission d'étude a procédé à l'explication sur les installations et les équipements faisant l'objet du présent Projet (voir l'Annexe 1) et la partie burkinabé l'a compris et les a confirmé.

### 4. Composante soft

La Mission d'étude a expliqué de nouveau que la composante soft ne sera pas mise en œuvre dans le cadre du présent Projet et la partie burkinabé l'a compris. Les deux parties ont convenu que les activités de la sensibilisation relatives à la gestion et à la maintenance devraient être assurées par la partie burkinabé.

### 5. Coût approximatif du Projet

La Mission d'étude a procédé à l'explication sur le coût approximatif du Projet (Annexe 2). Les deux parties ont confirmé que le coût approximatif du Projet ne devra pas être communiqué à une tierce personne jusqu'à l'adjudication des marchés. La Mission d'étude a expliqué que le coût approximatif du Projet n'est qu'une estimation dont il est possible de le réviser et la partie burkinabé l'a compris.

### 6. Points en charge de la partie burkinabé

La Mission d'étude a procédé à l'explication sur le contenu des travaux en charge de la partie burkinabé (Annexe 3) et le calendrier de mise en œuvre du Projet (Annexe 4). La partie burkinabé s'engage à assurer le budget nécessaire pour mettre en œuvre ces travaux et les réaliser conformément au calendrier d'exécution du Projet sans causer de retard pour que les impacts obtenus du Projet soient utilisés efficacement.

La Mission d'étude a fait une proposition à la partie burkinabé relative aux composantes dont "l'aménagement est souhaité" (clôture extérieure, installations électriques et puits d'école) sur la base de l'étude des sites lors de l'étude sur le terrain I. En ce qui concerne le puits d'école, les deux parties ont convenu que la partie burkinabé examine l'éventuelle nécessité de prendre contact avec la Direction Générale des Ressources en Eau pour la construction des puits aux sites concernés.

### 7. Engagement pour la gestion et la maintenance des installations

La partie burkinabé s'engage à mettre en place le personnel nécessaire supplémentaire pour la mise en œuvre du présent Projet jusqu'à la fin de la construction. Elle s'engage aussi à

assurer le budget et sa répartition nécessaire pour la gestion et la maintenance ainsi que pour la mise en place de la structure de la gestion/maintenance sans retard.

#### 8. Confidentialité

Les deux parties ont confirmé que tous les documents relatifs au présent Projet notamment les informations relatives aux documents techniques concernant les appels d'offre du présent Projet devront rester confidentielles jusqu'à l'achèvement du présent Projet.

#### 9. Calendrier futur

La JICA devra achever le rapport final sur la base du résultat de cette discussion et le remettre au gouvernement du Burkina Faso au mois de juin 2012.

#### 10. Autres

##### 1) Comité

La Mission d'étude a procédé à l'explication sur le rôle du comité et la partie burkinabé l'a compris. Les deux parties ont convenu que le comité devra être composé des représentants des organismes suivants.

- Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (MENA)
- Ministère de l'Economie et des Finances (MEF)
- Bureau au Burkina Faso de l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA)
- Japan International Cooperation System (JICS)

##### 2) Mesures d'exonération

La partie burkinabé s'engage à prendre des mesures d'exonération nécessaires (ici, l'exonération signifie que la prise en charge ou le remboursement des impôts et des taxes imposables, entrant dans le cadre du présent Projet, sont à la charge de la partie burkinabé à travers des mesures budgétaires) pour l'acquisition des marchandises et la passation des marchés (contrats) pour la mise en œuvre des services et des travaux du Maître d'ouvrage délégué, du consultant japonais et des entreprises locales. Elle s'engage aussi à prendre des mesures nécessaires à la procédure d'exonération afin d'assurer cette procédure rapide et sans heurt.

##### 3) Reliquat

La Mission d'étude a expliqué les conditions d'utilisation en cas de reliquat et la partie burkinabé l'a compris. La partie burkinabé a souhaité que ce reliquat soit utilisé pour les travaux mentionnés à l'Annexe 5 ci-joint. Les deux parties ont convenu que le comité mentionné ci-avant devra examiner l'utilisation de l'éventuel reliquat.

##### 4) Sites faisant l'objet du Projet

La partie burkinabé s'engage à ce qu'aucun autre projet de construction soit réalisé ni par les communes ni par un autre bailleur de fonds sur les sites retenus par le présent Projet avant le démarrage des travaux de ce dernier. Elle enverra par ailleurs les inspecteurs aux écoles concernées pour vérifier la situation actuelle et émettra une lettre à chaque service régional concerné afin de ne pas intervenir aux sites retenus par le présent Projet avant mi-avril 2012. La photocopie de ces lettres devra être remis au bureau de la JICA.

##### 5) Principe pour la considération sociale et environnementale

La partie burkinabé s'engage à vérifier la nécessité de la mise en œuvre d'une évaluation

6



des impacts sur l'environnement auprès du Ministère de l'Environnement avant mi-avril 2012.

6) Etat d'avancement du Programme de Développement Stratégique de l'Education de Base (PDSEB: 2011-2020)

La Mission d'étude a demandé l'état d'avancement du Programme cité ci-dessus et il a été confirmé que ce programme est déjà approuvé. Les deux parties ont confirmé que le présent Projet contribuera à ce programme de développement stratégique.

7) Site HO16 (Camp militaire-D) de la province de Houet

Il a été confirmé à la Mission d'étude que l'école HO16 (Camp militaire-D) n'est pas un établissement appartenant à l'armée mais elle est une école publique ordinaire. La partie burkinabé s'engage à remettre au bureau de la JICA un document indiquant qu'il s'agit d'une école publique ordinaire avant mi-avril 2012.

Annexe 1 : Liste des installations et les équipements faisant l'objet du Projet

Annexe 2: Coût approximatif du Projet

Annexe 3 : Points en charge de la partie burkinabé

Annexe 4: Calendrier de mise en œuvre du présent Projet

Annexe 5: Liste des installations à construire en cas de l'occurrence du reliquat

6



Annexe-1-1

1. Écoles ciblées et taille de la coopération (Plan d'installations par site) \*Les valeurs sans unité sont en m<sup>2</sup>

Province	N°	Nom d'école primaire	Circonscription scolaire	Nbre SDC à construire par le Projet	Bâtiment de salles de classe A	Bâtiment de salles de classe B	Bloc de latrines 4	Bloc de latrines 7	Logement de maître	Total par site
LES BALE	BA1	Palin	Bagassi	3		257.04	8.10		76.99	342.13
Total 1 site				3						342.13
Tuy	TU1	BOUETY	Berefa	3	296.40		8.10		76.99	381.49
	TU3	KOVIO	Fourzan	3		257.04	8.10		76.99	342.13
	TU4	TIOMBONI	Houande 2	3	296.40		8.10		76.99	381.49
	TU6	BONSE	Koombia	3	296.40		8.10		76.99	381.49
Total 4 sites				12						1486.60
Houet	HO1	BANA	Bobo 7	3	296.40		8.10		76.99	381.49
	HO2	Oezan-vale D	Bobo 4	6	296.40	257.04		13.36		566.80
	HO3	SECTEUR 18-B	Bobo 2	6	296.40	257.04		13.36		566.80
	HO6	KUA-F	Bobo 4	6	296.40	257.04		13.36		566.80
	HO7	ACCARD VILLE Ouest C	Bobo 3	6	296.40	257.04		13.36		566.80
	HO8	DOGONA E	Bobo 5	6	296.40	257.04		13.36		566.80
	HO13	WOLOKOTO	Bobo 7	3	296.40			13.36		309.76
	HO15	PALA-B	Bobo 4	6	296.40	257.04		13.36		566.80
	HO16	CAMP MILITAIRE-D	Bobo 2	6	296.40	257.04		13.36		566.80
	HO17	KOUMENTOU B	Bobo 5	6	296.40	257.04		13.36		566.80
	HO20	DANDE-D	Dande	3	296.40			13.36		309.76
	HO21	Fo-B	Fo	6	296.40	257.04		13.36		566.80
	HO23	DABOKRY	Peni	6	296.40	257.04		13.36	76.99	643.79
Total 13 sites				69						6746.00
Kenedougou	KE1	Banzon-C	Banzon	3	296.40		8.10			304.50
	KE3	Banzon-E	Banzon	6	296.40	257.04		13.36		566.80
	KE4	Samorogouan-C	Samorogouan	6	296.40	257.04		13.36		566.80
	KE5	Dougouana-Gnizanso	Kourouma	6	296.40	257.04		13.36	76.99	643.79
	KE6	Sikoula-Dierikandougou-B	Samorogouan	6	296.40	257.04		13.36	76.99	643.79
	KE7	N'Dana	Samorogouan	6	296.40	257.04		13.36	76.99	643.79
	KE8	Lamxera	Samorogouan	6	296.40	257.04		13.36		566.80
	KE9	Djissara B	Oradara-II	3	296.40			13.36		309.76
	Total 8 sites				42					
Comoe	CO1	Ecole Sud B	Banfora-I	3		257.04				257.04
	CO2	Ecole Communale	Banfora-I	3		257.04				257.04
	CO3	Bouneoua B	Banfora-II	3		257.04	8.10			265.14
	CO5	Bondorola	Tiefora	6	296.40	257.04		13.36	76.99	643.79
	CO6	Sikaradjo	Tiefora	6	296.40	257.04		13.36	76.99	643.79
	CO7	Korona B	Banfora-II	6	296.40	257.04		13.36		566.80
	CO8	Tatma B	Banfora-I	6	296.40	257.04		13.36		566.80
	Total 7 sites				33					
Leraba	LE1	Makon	Douma	3		257.04	8.10		76.99	342.13
	LE2	Monsona	Douma	3		257.04	8.10		76.99	342.13
	LE3	Golona B	Douma	6	296.40	257.04		13.36	76.99	643.79
	LE4	Pelignan	Kankalaba	6	296.40	257.04		13.36	76.99	643.79
	LE5	Sindou B	Sindou	3		257.04	8.10			265.14
Total 5 sites				21						2236.98
Total partie sud ouest 38 sites				180						18258.14
Boulgou	BO1	KERMA	Beguedo	3	296.40		8.10			304.50
	BO2	WATINOMA	Bitou	6	296.40	257.04		13.36	76.99	643.79
	BO3	BISSIGA	Bossouma	6	296.40	257.04		13.36	76.99	643.79
	BO4	BANGAGOU B	Bossouma	6	296.40	257.04		13.36	76.99	643.79
	BO5	WAYALGHIN	Ningho	6	296.40	257.04		13.36	76.99	643.79
	BO6	KOKNOGHIN	Tenkodogo 3	3	296.40		8.10			304.50
	BO7	ZINEGODIN	Tenkodogo 2	3	296.40		8.10			304.50
	BO8	KEOGO	Tenkodogo 2	3	296.40		8.10			304.50
	BO9	NINGARE	Tenkodogo 3	3	296.40		8.10			304.50
	BO10	ZANO	Tenkodogo 3	3	296.40		8.10			304.50
	BO12	BISSAYA B	Zabre 1	6	296.40	257.04		13.36	76.99	643.79
	BO13	BINGO	Zabre 2	3	296.40		8.10		76.99	381.49
	BO14	BOURMA DE ZOAGA	Zabre 2	3	296.40		8.10		76.99	381.49
	BO15	ZOAGA B	Zabre 2	6	296.40	257.04		13.36	76.99	643.79
	BO16	PONGA	Zabre 2	3	296.40		8.10		76.99	381.49
	Total 15 sites				63					
Koulikoro	KP1	COGNITENGA	Comm Yangou	3		257.04	8.10		76.99	342.13
	KP2	GANZAGA	Sangha	6	296.40	257.04		13.36		566.80
	KP3	YOURGA C	Sangha	6	296.40	257.04		13.36	76.99	643.79
	KP4	OUARGAYE C	Ouarigaye	3		257.04				257.04
Total 4 sites				18						1809.76
Ksourtenga	KR1	FINOUNGOU	Andentenga	6	296.40	257.04	8.10			561.54
	KR2	BOTO	Andentenga	6	296.40	257.04		13.36	76.99	643.79
	KR3	BASKOURE B	Baskoure	3	296.40			13.36		309.76
	KR4	WEDOGO-BOKIN	Baskoure	3	296.40		8.10		76.99	381.49
	KR5	GOUNGHIN C	Goungou	6	296.40	257.04		13.36		566.80
	KR6	SILMINABIN	Pouytenga 2	3		257.04	8.10			265.14
Total 6 sites				27						2728.52
Total partie centre est 25 sites				108						11372.49
				45	15412.80	11309.76	194.40	480.96	384.95	29620.63

B

## 2. Mobilier scolaire

Le mobilier scolaire devra suivre la norme standard du MENE. Les types et le nombre des mobiliers seront déterminés pour les installer uniquement dans les salles de classe et les bureaux du directeur qui seront aménagés par le Projet.

## 1) Tables-bancs pour élèves et bureau/chaise pour maître

Concernant le nombre total de ce mobilier pour chaque salle de classe, il est prévu de fournir 25 unités de tables-bancs pour 50 élèves qui est le nombre standard pour une salle de classe, ainsi qu'une unité du bureau de maître avec la chaise. Les dimensions des tables-bancs sont différentes selon les cycles, CP, CE et CM.

- Mobilier pour les écoles où le Projet prévoit la construction de 6 salles de classe.  
On fournira le mobilier scolaire correspondant à 2 salles de classe de CP, à 2 salles de classe de CE et à 2 salles de classe de CM.
- Mobilier pour les écoles où le Projet prévoit la construction de 3 salles de classe.  
Étant donné qu'il y a de nombreuses écoles qui admettent les élèves tous les deux ans, on aménage en principe les trois types en nombre égal pour les CP, CE et CM, mais le nombre définitif sera déterminé en concertation avec le MENA au stade de l'étude sur le terrain II.

## 2) Armoires métalliques

Il est prévu de fournir une armoire métallique de rangement à chaque salle de classe suivant le concept standard. D'autre part, deux armoires seront fournies dans chaque bureau du directeur.

## 3) Matériel pédagogique

Le matériel pédagogique ne sera pas fourni.

Note) Les tableaux noirs sont inscrits dans le plan des installations. Ils seront installés devant et arrière dans chaque salle de classe. Ils sont de fabrication sur place avec finition de peinture noire destinée au tableau noir scolaire sur le fond de mortier à l'instar du projet précédant et suivant le concept standard.

Tableau 1 Mobilier scolaire

Mobilier	Dimensions standard	Spécifications
Tables-bancs	Pour CP 1300x880x680 Pour CE : 1300x885x720 Pour C M: 1300x890x720	Spécifications standard définies par le MENA 3 types pour les CP, CE et CM La table-banc est en principe du type monobloc à 2 personnes. Plaques de table et de siège : en bois (bois dur) épaisseur de 20mm, avec tiroirs Matière des supports : tuyau carré de 25mm
	Pour CP	2.400 jeux pour 96 salles de classe
	Pour CE	2.400 jeux pour 96 salles de classe
	Pour CM	2.400 jeux pour 96 salles de classe
Bureau de maître et chaise	Bureau : 1060x730x760 Chaise	Chaise avec coussin, Le dos et le siège sont courbés. 288 jeux pour 288 salles de classe
Armoire métallique	W960xD420xH1.980	À installer dans les salles de classe et les bureaux du directeur. Armoire métallique à deux ouvrants
	Pour les salles de classe	288 armoires pour 288 salles de classe
	Pour le bureau du directeur	104 armoires pour 52 bureaux

Le mobilier pour les logements de maître ne sera pas fourni.

f

♀

g

**Coût approximatif du Projet (avant-projet)**

**(1) Coût pris en charge par la partie japonaise**

Le coût à la charge de la partie japonaise ne sera pas publié avant l'achèvement des appels d'offres.

**(2) Aperçu des frais à la charge de la partie burkinabé**

Montant total à prendre en charge: 47.306.000Fcfa

**Frais à la charge de la partie burkinabé**

	Item	Montant (unité : 1.000Fcfa)	Montant (en yens japonais)
1	Commissions relatives aux services bancaires tels que l'arrangement bancaire, le paiement etc.	6.986	1.227
2	Approvisionnement en matériels pédagogiques* (lors de l'achèvement du Projet)	40.320	7.084
Total		47.306	8.311

\* Autres frais relatifs aux procédures d'exonération et de remboursement : environ 1.000.000.000 Fcfa.

\*Cartables minimums mentionnés à l'Arrêté no.2010-0013/MEBA/SG/DAMSE.

**(1) Conditions de l'estimation du coût**

- Date d'estimation : Octobre 2011
- Taux de change : 1FCFA=0,1757 yens japonais
- Délai d'exécution : Travaux divisés en deux années (première année et deuxième année) dont le délai d'exécution de chaque année est indiqué dans le calendrier d'exécution.
- Autres : Le présent Projet s'exécute dans le cadre et conformément au système de la coopération financière non remboursable du Japon.

5

## Répartition des tâches (proposition)

N°	Éléments	Japon	Burkina Faso
1.	Obtenir une superficie de terrain suffisante		•
2.	Défrichage et mise à niveau du terrain si nécessaire		•
3.	Construction de clôtures et portails dans et autour du terrain		•
4.	Construction du parking		•
5.	Construction de la route		
	1) A l'intérieur du site	NC	NC
	2) A l'extérieur du site		•
6.	Construction du bâtiment	•	
7.	Fourniture des installations de distribution d'électricité, d'alimentation en eau, de drainage et autres installations connexes		
	1) Électricité		
	a. Branchement du site à la ligne de distribution		•
	b. Les câbles de descente et les câbles internes à l'intérieur du site		•
	c. Le transformateur et disjoncteur principal		•
	2) Alimentation en eau		
	a. Branchement du site au réseau de distribution d'eau de la ville		•
	b. Système de distribution d'eau à l'intérieur du site (réservoir de réception et surélevés)		•
	3) Drainage		
	a. Branchement du site au réseau de drainage de la ville (égout, eau des pluies, etc.)	NC	NC
	b. Système de drainage (évacuation des eaux vannes, des eaux usées ordinaires, des eaux de pluies et autres)	NC	NC
	4) Alimentation en gaz		
	a. Branchement du site au réseau de drainage de la ville	NC	NC
	b. Système d'alimentation en gaz à l'intérieur du site	NC	NC
	5) Réseau téléphonique		
	a. Branchement du répartiteur d'entrée (MDF) de l'immeuble à la ligne téléphonique interurbaine	NC	NC
	b. MDF et lignes internes après le répartiteur	NC	NC
	6) Mobilier et équipements		
	a. Mobilier scolaire	•	
	b. Mobiliers généraux (tapis, rideau, bureau, chaise et autres)		•
8.	Prise en charge des commissions suivantes de la banque de change japonaise pour les services bancaires basés sur les A/B		
	1) Commission de notification de l'A/P		•
	2) Commission de paiement		•
9.	Déchargement et dédouanement au port de débarquement du pays bénéficiaire		
	1) Transport vers le pays bénéficiaire par mer (air) de produits originaires du Japon	NC	
	2) Exonération d'impôt et dédouanement des produits au port de débarquement du pays bénéficiaire		•
	3) Transport à l'intérieur du pays entre le port de débarquement et le site	•	
10.	Accorder aux ressortissants japonais dont les services pourraient être requis dans le cadre de la fourniture des produits ou dans le cadre du contrat toute l'aide nécessaire pour assurer leur arrivée dans le pays bénéficiaire et y permettre leur séjour afin qu'ils puissent exécuter lesdits services tant que les pouvoirs de l'agent d'approvisionnement est en vigueur.		•
11.	Exonérer les ressortissants japonais de droits de douane, taxes intérieures et ou autres levées fiscales imposées dans le pays bénéficiaire eu égard à la fourniture des produits et des services spécifiés dans les contrats vérifiés tant que les pouvoirs de l'agent d'approvisionnement est en vigueur.		•
12.	Exploitation et maintenance correcte et efficace des installations construites et des équipements fournis dans le cadre de la coopération financière non-remboursable		•
13.	Prise en charge de toutes dépenses autres que celles couvertes par la coopération financière non-remboursable, nécessaire à la construction des installations et au transport et au montage des équipements.		•

(A/B : Arrangement Bancaire, ADG : Autorisation de Déboursement Global)

(NC : non-compris)



## Composantes dont l'aménagement par la partie burkinabé est souhaité (avant-projet)

Liste des composantes dont l'aménagement est souhaité

No. de site	Nom d'école	Clôture extérieure	Installations électriques	Puits d'école
LE4	Pelgnan			●
BO1	Kerma			●
BO4	Bangagou B			●
BO5	Wayalghin			●
BO10	Zano			●
BO15	Zaga B			●
KR5	Gounghin C		●	
KR6	Silminabin			●
KP2	Gangaza			●
KP3	Sangha			●
CO1	Ecole sud B	●	●	
CO2	Ecole communale	●		
CO7	Korona-B	●		
CO8	Tatana B	●	●	
HO2	Oezan-ville B		●	
HO3	Secteur 18-D	●	●	
HO6	Kua-F		●	
HO16	Camp militaire-D		●	
HO20	Dandé	●		
KE1	Banzon-C	●		
KE9	Djiguéra-B	●		

Référence : aménagement de la clôture extérieure environ 12 746 000 Fcfa/site

Aménagement en équipement électrique : environ 5 682 000 Fcfa/site

Aménagement en puits (forage) d'école : environ 19 537 000 Fcfa/site

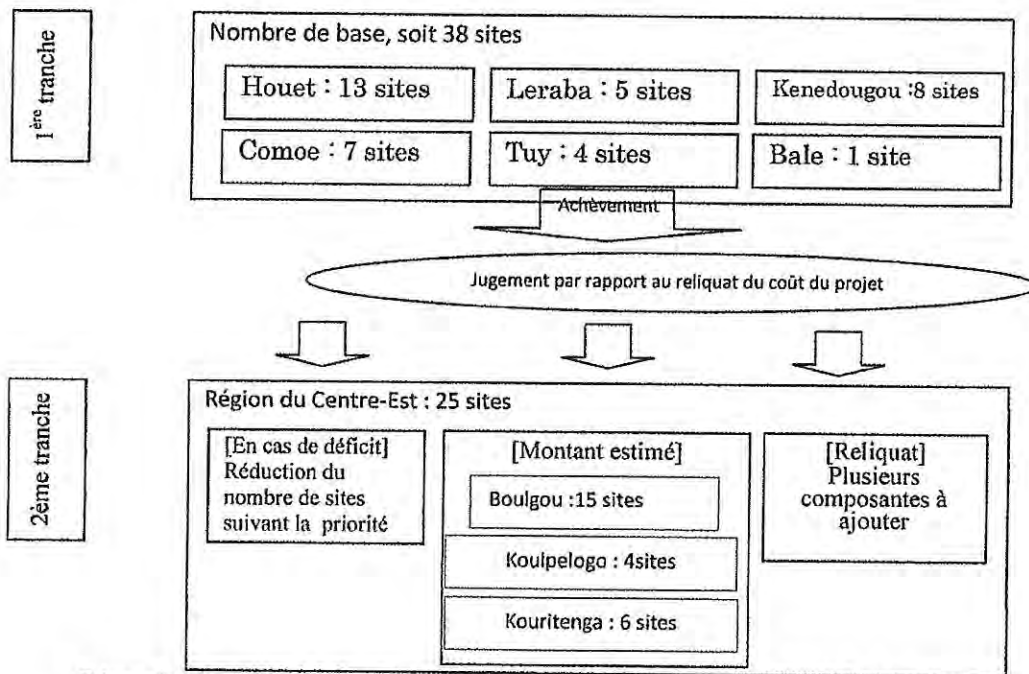
5



1. Dispositions à prendre en cas de reliquat ou de déficit financier

1) Principes de base

Les sites de premier ordre indiqués dans le tableau 9 seront ciblés en 1<sup>ère</sup> tranche et ceux de deuxième et troisième ordres indiqués dans le même tableau seront ciblés en 2<sup>ème</sup> tranche. Lorsqu'un déficit financier résultera de l'appel d'offres de la première année, on réduira la composante de la deuxième année. Par contre, lorsqu'un reliquat en résultera, on envisagera en principe une aide additionnelle en deuxième année. L'ordre de réduction (proposition) et celui de priorité (proposition) sont indiqués dans 2) et 3). Cependant, ces ordres pourraient varier en fonction de la somme du reliquat ou du déficit financier.



Dispositions à prendre en cas de changement de la taille des installations

5

- 2) Ordre de réduction (proposition) lorsqu'un déficit du coût du projet résultera de l'appel d'offres de la première année

Premier ordre de réduction : Logements de maître de la deuxième tranche

Ils ont été jugés nécessaires selon le résultat de l'étude sur les sites I. Cependant, en cas de déficit financier, il a été décidé de donner la priorité aux salles de classe, il en résulte qu'on réduit cette composante selon l'ordre de réduction ci-dessous (proposition) sur la base du résultat de l'étude.

		Site	Province	Composante à réduire (proposition)
1	BO5	Niaogho	Boulgou	Logement de maître
2	BO12	Bissaya-B	Boulgou	Logement de maître
3	BO13	Bingo	Boulgou	Logement de maître
4	BO15	Zoaga-B	Boulgou	Logement de maître
5	BO4	Bangagou-B	Boulgou	Logement de maître
6	KP3	Youga-C	Koulpelgo	Logement de maître
7	BO16	Ponga	Boulgou	Logement de maître
8	BO14	Bourma de Zoaga	Boulgou	Logement de maître
9	BO2	Watinoma	Boulgou	Logement de maître
10	BO3	Bissiga	Boulgou	Logement de maître
11	KR4	Wedogo-Bokin	Kouritenga	Logement de maître
12	KR2	Andemtenga	Kouritenga	Logement de maître
13	KP1	Comin-Yanga	Koulpelgo	Logement de maître

Deuxième ordre de réduction : Les sites situés loin et les écoles de décongestion de la deuxième tranche.

Les écoles de décongestion de la partie sud-ouest et les sites situés loin classés en 6<sup>ème</sup> ordre de priorité provisoirement déterminé lors de la signature du PV de l'étude sur les sites I.

		Site	Province	Composante de réduction (proposition)
14	BO5	Niaogho	Boulgou	Bâtiment à 6 salles, bloc de latrines à 7 cabinets
15	BO12	Bissaya-B	Boulgou	Bâtiment à 6 salles, bloc de latrines à 7 cabinets
16	KR5	Gounghin	Kouritenga	Bâtiment à 6 salles, bloc de latrines à 7 cabinets
17	BO13	Bingo	Boulgou	Bâtiment à 3 salles, bloc de latrines à 4 cabinets

6

9

## 3) Ordre de priorité en cas de reliquat

Comme il est mentionné dans l'article 2-2.2 Calcul de nombre et de superficie de salles de classe et d'autres locaux, on peut énumérer selon les critères de priorité les salles de classe, les bureaux du directeur, les blocs de latrines et les logements de maître. L'ordre de priorité est ainsi proposé comme il est décrit ci-après. Lorsqu'une coopération additionnelle s'avère nécessaire, il faut mener une étude additionnelle simplifiée sur le nombre des élèves etc., pour examiner la justification.

Premier ordre de priorité : Il est envisagé d'aménager dans l'ordre des salles de classe, et des blocs de latrines aux sites exclus du Projet de la deuxième année.

Il s'agit d'un site dont l'exécution des travaux est considérée comme peu efficace par rapport aux autres sites avec un seul bâtiment à 3 salles de classe à examiner, malgré qu'il soit situé à une distance qu'on peut parcourir en 2,5 à 3 heures à partir de la base de supervision.

		Site	Province	Composantes de coopération additionnelle (proposition)
	KP5	Cinkancé-C	Koulpelogo	Bâtiment à 3 salles de classe, bloc de latrines à 4 cabinets

Deuxième ordre de priorité : Il est envisagé d'aménager les logements de maître aux sites de la deuxième année.

Étant donné qu'on a confirmé l'existence d'un (des) logement(s) de maître lors de l'étude sur les sites I, il a été décidé d'établir un plan de coopération sans logement de maître en raison de contraintes financières, mais éventuellement avec la possibilité d'aménagement d'un autre logement de maître, envisageable en cas de reliquat, du point de vue d'affectation des enseignements.

		Sites	Provinces	Composantes de coopération additionnelle (proposition)
	KP1	Cognitenga	Koulpelogo	Logement de maître
	KP2	Ganzaga	Koulpelogo	Logement de maître
	BO5	Niaogho	Boulgou	Logement de maître

Troisième ordre de priorité : Il est possible que les sites qui ont été exclus par la raison d'« existence des projets d'aménagement des installations par les autres bailleurs de fonds » soient réintégrés si les besoins futurs importants des salles de classe sont constatés lors du démarrage des travaux de construction (prévu en 2013).

		Sites	Provinces	Composantes de coopération additionnelle (proposition)
	HO19	Dinderesso	Houet	Bâtiment à 3 salles de classe, bloc de latrines à 4 cabinets
	HO24	Satiri-B	Houet	Bâtiment à 3 salles de classe, bloc de latrines à 4 cabinets
	HO22	Sienna	Houet	Bâtiment à 3 salles de classe, bloc de latrines à 4 cabinets
	HO4	Bindegouso-D	Houet	Bâtiment à 6 salles de classe, bloc de latrines à 7 cabinets
	HO9	Colma Nord-C	Houet	Bâtiment à 6 salles de classe, bloc de latrines à 7 cabinets
	HO18	Colsama-F	Houet	Bâtiment à 6 salles de classe, bloc de latrines à 7 cabinets
	BO11	Gassougou B	Boulgou	Bâtiment à 6 salles de classe, bloc de latrines à 7 cabinets

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE L'ALPHABÉTISATION

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION DES ETUDES  
ET DE LA PLANIFICATION



BURKINA FASO  
UNITÉ – PROGRÈS- JUSTICE

Ouagadougou, le 30 SEP, 2011

Le Secrétaire Général

A

Monsieur le Représentant  
Résident de la JICA au  
Burkina Faso

- OUAGADOUGOU -

N° 2011 1973 /MENA/SG/DEP

**Objet :** Changement des sites de la  
Requête du projet de construction  
d'écoles primaires (phase V)

**Réf. :**

**Monsieur le Représentant Résident,**

Dans le cadre de la coopération avec ses Partenaires, le Burkina Faso a soumis pour examen une requête de financement au Gouvernement du Japon en Juillet 2009. La requête est relative à la phase V du projet de construction d'écoles primaires au titre de l'Aide non remboursable.

Les Régions concernées par le projet sont : **les Hauts Bassins, les Cascades, la Boucle du Mouhoun, le Centre Est**. Une liste provisoire de sites identifiés a été proposée pour faire l'objet de l'étude à la partie Japonaise.

Suite à l'Accord de principe du Gouvernement du Japon donné à la requête, une mission était annoncée pour effectuer une étude au Burkina Faso sur le projet au cours du mois d'Avril 2011.

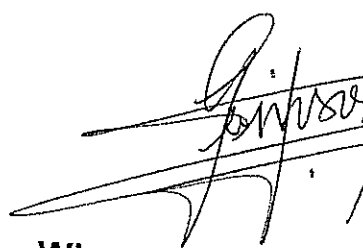
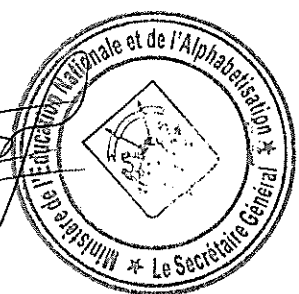
La date de la mission fut reportée à cause des évènements que le Burkina a connu durant ladite période et elle n'est arrivée en définitive que dans le mois de Septembre 2011. Au cours des sorties terrain dans la zone du projet, les membres de la mission ont constaté avec les Directeurs Provinciaux de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation (DPEBA) que la liste initiale a été modifiée avec beaucoup de changements de sites. Il convient de vous situer sur les causes des changements et le motif de la non actualisation de la liste des sites.

### Quatre raisons principales expliquent cette situation :

- l'étude préliminaire jusqu'à la mise en œuvre du projet prend au moins trois ans et les populations se trouvent dans le besoin de disposer d'une école pour l'inscription de leurs enfants ;
- Il n'y'a pas de garantie que tous les villages identifiés sur la liste initiale seront retenus pour bénéficier du projet et s'ils attendent pendant trois ans et ils se retrouvent écartés de cette programmation que vont-ils faire avec les enfants ?
- Les derniers évènements survenus au Burkina Faso ont énormément influencé l'année scolaire ce qui n'a pas permis l'actualisation de la liste initiale des sites ;
- Les procédures de transfert des ressources aux communes dans le cadre de la décentralisation.

La liste qui sera produite à l'issue de la présente étude pourra être celle que les deux parties vont approuver de façon consensuelle comme liste définitive de la requête.

Veillez agréer Monsieur le Représentant Résident, l'expression de ma considération distinguée.

**Winson Emmanuel GOABAGA**  
Chevalier de l'Ordre National

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE  
ET DE L'ALPHABETISATION

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

-----  
SECRETAIRE GENERAL

-----  
DIRECTION DES ETUDES  
ET DE LA PLANIFICATION

**1. Site HO2 : Ouezzin-ville « C »**

Nous avons fait l'étude du sol (levée topo) détaillé dans le plan en fichier rattaché. Le site est petit pour trois (3) écoles. Lorsque nous avons visité le site, on nous a dit que la communauté peut attribuer « une portion du terrain de sport » ou « couper les arbres situés entre les deux salles de classes existantes ; lesquels arbres avaient été plantés par les diplômés de l'école »

**Question 1 :** y'a-t-il une lettre formelle pour confirmer les affirmations ci-dessus par la communauté ? S'il y en a une, ou si l'on peut en avoir, veuillez nous la faire parvenir d'ici le 30 Novembre 2011.

**Réponse 1 :** *oui, l'école a obtenu l'autorisation d'abattre les arbres pour la construction des salles de classes.( voir document joint en annexe)*

**Question 2 :** nous pensons que le site est très restreint pour trio écoles. La DEP a-t-elle une recommandation ou un règlement clair concernant la superficie requise pour chaque école lorsque plusieurs écoles sont construites sur un même site dans une zone ?

**Réponse 2 :** *en matière d'espace de cours de récréation pour les écoles, la DEP est dans le processus d'adoption d'un document en la matière qui n'est pas encore validé. (Mais à titre indicatif, voir document joint en annexe : les normes éducatives)*



## **2.Site KE1 : Banzon «C»**

Veillez consulter le plan en attaché. Il semble que les routes qui ont été prévues dans le plan urbain subdivisent l'école en trois parties. Le terrain de football et les salles de classes existantes sont sur le site des routes prévues.

**Question 3 :** veuillez clarifier si toutes les fois les routes seront construites aux lieux indiqués sur le plan Urbain, et si oui, si l'école continuera d'exister après la construction de ces routes.

**Réponse 3 :** *oui l'école continuera d'exister après la mise en œuvre du plan urbain de Banzon, car les routes seront déviées à partir des murs de l'école, c'est-à-dire qu'elles côtoieront la clôture.*

**Question 4 :** si cette école continuera d'exister, veuillez clairement tracer les limites de l'école sur le plan et nous le renvoyer d'ici le 30 Novembre 2011.

**Réponse 4 :** *Le plan avec les limites claires de l'école n'est parvenu à ce jour à notre Direction*

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

REGION DES HAUTS-BASSINS

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DEVELOPPEMENT DURABLE

DIRECTION PROVINCIALE DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DEVELOPPEMENT DURABLE DU HOUEY

01 B.P. 18 BOBO-DIOULASSO 01 / TEL : 20 98 53 15

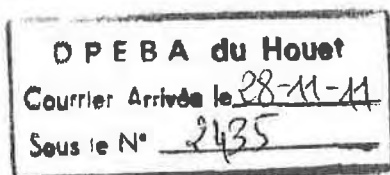
N°2011-387 /MEDD/RHBS/DREDD/DPEDD/H

BURKINA FASO  
Unité- Progrès-Justice

Bobo-Dioulasso, le 28 NOV 2011

**Le Directeur Provincial**

*Æ*  
Monsieur le Directeur Provincial  
de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation  
du Houey  
- BOBO-DIOULASSO -



Objet : Votre requête d'abattage d'arbres

**Monsieur le Directeur Provincial,**

Nous avons accusé réception de votre lettre relative à la requête d'abattage de six (06) *Gmelina arborea* (Gmelina) en vue de permettre la construction, par la coopération japonaise, d'une école à six (06) classes dans le bloc scolaire Ouezzin-ville C et D.

A cet effet, nous répondons favorablement à votre requête.

Par ailleurs, nous vous proposons une assistance technique de nos services compétents dans le but d'assurer l'abattage de ces arbres dans de meilleures conditions techniques et de faire le choix d'espèces adaptées à planter en guise de substitution aux espèces qui seront abattues.

De plus, vous voudrez bien nous faire part de la période d'abattage afin que nous puissions diligenter nos agents pour l'assistance technique.

Vous souhaitant une bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer Monsieur le Directeur Provincial, l'assurance de mes sentiments les plus cordiaux.

Le Directeur Provincial

**Mahama C. Mathias QUEDRAOGO**  
Chevalier de l'Ordre du Mérite



MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE  
ET DE L'ALPHABETISATION

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES ETUDES ET DE LA PLANIFICATION

BURKINA FASO  
Unité-Progrès-Justice

Liste des Ecoles dans le cadre de la mise en œuvre de la phase V de construction d'écoles primaires du projet japonais.

DREBA	DPEBA	N°d'ordre	ECOLES
<b>CASCADES</b>	<b>COMOE</b>	1	Sikanadjo
		2	Bondorola
		3	Ecole Sud "B"
		4	Communale
		5	Bounouna "B"
		6	Korona "B"
		7	Tatana "B"
	<b>LERABA</b>	1	Sindou "B"
		2	Monsona
		3	Golona "B"
		4	Malou
		5	Pélignan

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES ETUDES ET DE LA PLANIFICATION

Liste des Ecoles dans le cadre de la mise en œuvre de la phase V de  
construction d'écoles primaires du projet japonais.

DREBA	DPEBA	N°d'ordre	ECOLES
<b>HAUTS BASSINS</b>	<i>KENEDOUGOU</i>	1	sikorla-Dièrikandougou
		2	samorgouan "C"
		3	N'Dana
		4	Sabou
		5	Djiguera "B"
		6	Banzon "E"
		7	Banzon "C"
		8	Dougnouna-Gnizanso
	<i>HOUET</i>	1	Ouezzin-ville "D"
		2	Dogona "E"
		3	Accard ville Ouest "C"
		4	Dabokry
		5	Pala "B"
		6	Kouentou "B"
		7	Fô "B"
		8	Kua "F"
		9	Bana
		10	secteur 18 "B"
		11	Camp militaire "D"
		12	Wolokoto
		13	Dandé "D"
	<i>TUY</i>	1	Bouéty
		2	Kovio
		3	Tiomboni
		4	Bonsé

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES ETUDES ET DE LA PLANIFICATION

Liste des Ecoles dans le cadre de la mise en œuvre de la phaseV de  
construction d'écoles primaires du projet japonais.

DREBA	DPEBA	N°d'ordre	ECOLES
<b>CENTRE-EST</b>	<b>BOULGOU</b>	1	Kerma
		2	Zoaga "B"
		3	Bissiga
		4	Bangagou "B"
		5	Watinoma
		6	Zano
		7	Ponga
		8	Bingo
		9	Zinégodin
		10	Ningaré
		11	Bissaya "B"
		12	Kéogo
		13	Koknoghin
		14	Wayalghin
		15	Bourma de Zoaga
	<b>KOULPELOGO</b>	1	Ouargaya "C"
		2	Cognitenga
		3	Ganzaga
		4	Yourga "C"
	<b>KOURITENGA</b>	1	Finoungou
		2	Boto
		3	Silminabim
		4	Wedogo-Bokin
		5	Gounghin "C"
		6	Baskouré "B"

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES ETUDES ET DE LA PLANIFICATION

Liste des Ecoles dans le cadre de la mise en œuvre de la phaseV de  
construction d'écoles primaires du projet japonais.

DREBA	DPEBA	N°d'ordre	ECOLES
<i>BOUCLE DU MOUHOUN</i>	<i>LES BALES</i>	<i>1</i>	Pahin

**MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE  
ET DE L'ALPHABETISATION**

-----  
**SECRETARIAT GENERAL**

-----  
**DIRECTION DES ETUDES  
ET DE LA PLANIFICATION**

-----  
N°2012-0352/MENA/SG/DEP.

**BURKINA FASO**  
**Unité-Progrès-Justice**

-----  
**OUAGADOUGOU, LE**

06 AVR 2012

*Le Directeur*

*A*

**Monsieur le représentant résident  
de l'Agence Japonaise de  
Coopération Internationale**

**OUAGADOUGOU**

**Objet : Projet de construction d'écoles primaires  
(Phase v) ; Statut de l'école primaire publique du  
Camp militaire de BOBO DIOULASSO**

**Monsieur le Représentant Résident,**

Dans le cadre du projet de construction d'écoles primaires phase v, le site de l'école primaire publique du camp militaire de BOBO-DIOULASSO a été retenu pour bénéficier de la réalisation d'infrastructures scolaires.

Cependant, quelques interrogations relatives à la situation géographique de l'école avaient été soulevées.

Aussi, voudrais- je vous rassurer que ladite école est une école publique et n'accueille pas seulement que les enfants des militaires, mais également ceux de toutes les couches socio- professionnelles. Le nom « école du camp militaire » se justifie par le fait que l'école est logée dans l'enceinte du camp militaire. Pour ce faire, le site peut bel et bien bénéficier d'infrastructures scolaires.

Tout en restant à votre disposition pour toute information complémentaire, Veuillez agréer, **Monsieur le représentant Résident**, l'expression de ma considération distinguée.

**Ampliation  
SG/MENA**

  
**YOMBO PAUL DIABOUGA**  
Chevalier de l'Ordre National



N° 12-00365 MEDD/SG/BUNEE/DEVE<sup>SM</sup>

Ouagadougou, le 13 JUN 2012

*Le Secrétaire général*

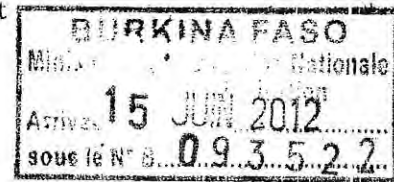
À

*Monsieur le Secrétaire Général du  
Ministère de l'Éducation Nationale  
et de l'Alphabétisation (MENA).*

-OUAGADOUGOU-

**Objet :** Votre demande d'autorisation de la mise en œuvre du projet  
« Projet de construction d'écoles primaires phase V ».

V/Réf n°: 01094/MENA/SG/DEP



Comme suite à votre lettre en date du 02 avril 2012 et relative au  
« **Projet de construction d'écoles primaires phase V** », je viens par la présente  
vous informer que votre dossier est en cours d'examen par nos services  
techniques. D'ores et déjà, un contact est établi entre le Bureau National des  
Évaluations Environnementales (BUNEE) et la Direction des Études et de la  
Planification (DEP) de votre Ministère; ce qui a permis une meilleure  
connaissance des activités du projet.

Je voudrais par ailleurs vous informer que des recommandations relatives à  
la prise en compte des préoccupations environnementales dans la réalisation des  
différentes composantes et activités du projet cité en sus, vous seront transmises  
très prochainement.

Pour le Secrétaire Général, le Directeur  
Général du BUNEE, le chargé de l'intérim

**Georges YAMEOGO**  
Médailles d'Honneur des Eaux et Forêts







## ANNEXE 6. Liste des Documents Collectes

Source		Nom d'article Collecte (Année de Publication)	Forme Matérielle
MENA	2011.12	Programme de Développement Stratégique de L'éducation de Base	PDF
MENA	2011.7	Rapport Final de Mise en œuvre du PDDEB 2010	PDF
MENA	2011.4	Annuaire Statistique de L'Éducation Nationale 2010-2011	PDF
MENA	2011.4	Situation De L'Aide Bilatérale	EXCEL
MENA	2012.6	REPARTITION DES PROGRAMMES 2012 mise en page	EXCEL
MENA	2011.9	Données infrastructures écoles	EXCEL
MENA	2010.9	Organigramme de MENA (9.2010)	Word
MEBA	2010.10.	Projections des Indicateurs (10.2010)	PDF
MEBA	2010.9	Tableau de bord de l'Éducation de base Année scolaire 2009/2010	PDF
MEBA	2010.6	Rapport de Mise en œuvre du PDDEB Exercice 2009	PDF
MEBA	2010.6	Projet de Plan D'action 2011 du MEBA	PDF
MENA	2011.4	Statistiques de L'ÉDUCATION de Base 2010/2011	PDF
MEBA	2010.4	Statistiques de L'ÉDUCATION de Base 2009/2010	PDF
MEBA	2009.4	Statistiques de L'ÉDUCATION de Base 2008/2009	PDF
MENA	2011.7	Manuel des normes version du 27 juil 2011	PDF
MEBA	2001.10.	Ecoles Nationales des Enseignants de Primaire	Rapport
MEBA	2010.7	Formation des Acteurs de la Mise En œuvre de L'Enseignement des Themes Emergents	Rapport
MEBA	2011.5	Guid Pedagogique a L'Usage des Maitres de Sous-Cycle cours elementaire pour L'Enseignement des Themes Emergents	Rapport
INSD	2011.5	Mesure et Cartographie de la Pauvret	Rapport
INSD	2009.10.	Projections Demographiques 2007-2050	Rapport
INSD	2009.10.	Situation Socioeconomique des Engants et des Jeunes	Rapport
INSD	2010.7	Tableau de Bord de La Gouvernance 2009	Rapport
INSD	2009.8	Projections Demographiques de 2007 a 2020	Rapport
INSD	2010.10.	Annuaire Statistique 2009	Rapport
MECV	2007.7	Guide General de Realisation des Etudes et Notices D'Imact sur L'Environment	Guide
Les Éditions J.A		Atlas de L'Afrique ; Burkina Faso	Rapport